



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA TERRASSE SOUS LA HALLE	Décision 28/03/2025 N° DGS/2025/035

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la décision n° DGS/2022/031 du 30 mars 2022 portant signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la terrasse sous La Halle pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que le commerce « Au Temps de Maillé » a cessé son activité, il convient de ce fait d'actualiser l'article 3 de la convention susvisée,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec le restaurant, débit de boissons « O'SAVEURS DES HALLES » sis rue des Halles à Luynes, représenté par Madame Géraldine GILLET et Monsieur Victor PIGEON, un avenant n° 1 ayant pour objet de mettre à jour le nom des commerces occupant une partie de la terrasse sous La Halle.

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention initiale susvisée restent inchangées.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité.

Fait à LUYNES, le 28 mars 2025

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 04 AVR 2025

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 04 AVR 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250328-DGS_2025_035-AR

